



## NOTE explicative de la FICHE REGIONALE D'INFORMATION

### Amélioration de la valeur économique des forêts (Mesure 122 - dispositifs A et B du PDRH)

La fiche régionale d'information est une pièce obligatoire à produire et à joindre au formulaire de demande de financement présentée en région Basse-Normandie au titre des dispositifs 122 A et 122 B du PDRH.  
*Il est recommandé de la renseigner avant d'établir la demande sur le formulaire.*

Elle est composée :

- d'une fiche de critères communs à toutes les catégories de travaux des 2 dispositifs,
- d'une fiche de critères spécifiques à chaque catégorie de travaux,
- d'une fiche d'estimation de la valeur des peuplements pour les catégories de travaux du dispositif 122 B.

## NOMENCLATURE

**Rappel : Un chantier ou projet peut être** en un seul tenant ou en plusieurs zones appelées **ENSEMBLE**.

Le projet doit avoir une surface d'au moins de 4 ha (sauf pour le peuplier ou le noyer). Il peut être constitué de plusieurs ensembles distants les uns des autres de moins de 1 km. Chaque ensemble a une surface minimum de 1 ha.

Dans chaque ensemble, on distingue des unités de travail appelées **îlots**. Selon la nature des travaux, ces îlots seront codifiés de la façon suivante :

Nature du travail	Code
Désignation de tiges d'avenir et détournage (balivage) dans les taillis et taillis sous futaie	Bal
Elagage à grande hauteur	Elag
Dépressage	Dép
Reboisement	Reb
Conversion	Conv
Travaux favorisant la biodiversité	Bio

La surface de chaque îlot doit être au minimum de 1 ha sauf les îlots favorisant la biodiversité.

Chaque îlot sera indicé selon une série continue des ensembles combinée à une série continue des îlots dans un ensemble (voir l'exemple page 2)

Cette nomenclature (code+indice) devra reprise dans la fiche d'information, le plan et le formulaire de demande.

Remarques :

Les îlots favorisant la biodiversité ne sont possibles que dans le dispositif 122B.

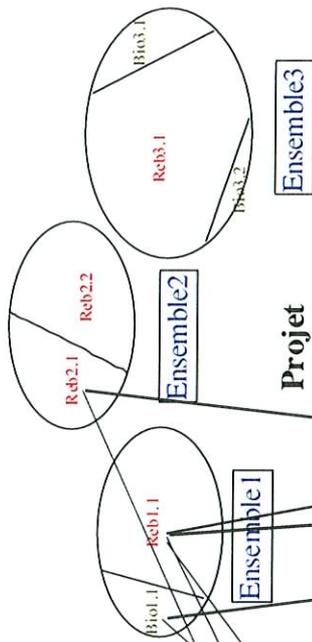
Au sein des îlots de reboisements, on distingue des plantations d'essences « objectif » et des plantations d'essences de diversification.

# Exemple : lien entre le plan du projet et les renseignements du formulaire

Données de l'arrêté de déclaration de projet, selon les modalités de l'arrêté de déclaration de projet, à compléter par le déclarant.

à compléter par le déclarant, à l'exception des cases à cocher.

Descripteur	Surface	Non affecté	Section	Nombre de parcelles cadastrales	Subdivision cadastrale	Surface cadastrale
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	22		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	4	24		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	11		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	4	23		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	23		111,10



## RENNES-PRÉFECTURE - IMMOBILISER-DE-DE

1) -> Dans le cadre de la déclaration de projet, le déclarant doit compléter, par sous-section, le tableau ci-dessous. Le tableau ci-dessous est à compléter par le déclarant, à l'exception des cases à cocher.

Descripteur	Surface	Non affecté	Section	Nombre de parcelles cadastrales	Subdivision cadastrale	Surface cadastrale
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	22		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	4	24		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	11		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	4	23		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	23		111,10

Descripteur	Surface	Non affecté	Section	Nombre de parcelles cadastrales	Subdivision cadastrale	Surface cadastrale
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	22		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	4	24		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	11		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	4	23		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	23		111,10

2) -> Dans le cadre de la déclaration de projet, le déclarant doit compléter, par sous-section, le tableau ci-dessous. Le tableau ci-dessous est à compléter par le déclarant, à l'exception des cases à cocher.

Descripteur	Surface	Non affecté	Section	Nombre de parcelles cadastrales	Subdivision cadastrale	Surface cadastrale
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	22		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	4	24		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	11		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	4	23		111,10
Surface de l'ensemble	111,10	XX	3	23		111,10